



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile de France
24 bd de l'hôpital 75 005 Paris
01.70.23.53.40 ou 01.44.76.09.77
Fax : 01.40.26.49.13
Site : www.sudce.com
Email : sudceidf@orange.fr

facebook : SUD BPCE



INFO CE JUILLET 2012

- ➔ **PEL + de 10 ans**
- ➔ **Mesures salariales, avancement, primes**
- ➔ **NAO 2012 : avis des élus Sud**

➔ **PEL de + de 10 ans : amende 800 K• et risque de perte financière supérieure à 20 M•**

Après l'amende de 4,3M• infligée en 2011 par le Trésor, dont 1,5M• concernaient les LEP, ce sont 800 000 euros que la CEIDF va devoir payer suite au contrôle fiscal subi récemment par l'entreprise. De 2007 à 2008, près de 600 PEL auraient reçu des versements au delà de la 10^{ème} année. C'est illégal et aurait dû être rendu impossible. Mais, l'informatique n'a pas bloqué les-dits versements qui ont généré près de 600 000 • d'intérêts par an.

Oubliés la fidélisation et l'activation client car, au-delà de l'amende qui vient directement peser sur le PNB, il y a un risque potentiel de perte de clients et de plus de 20 M•. En effet, toute annulation des versements indus étant impossible, les PEL incriminés doivent être cloturés.

Si, à ce jour, une dizaine de clients ont accepté de réinvestir dans le CAT boosté proposé, la majorité (75) a décidé de reprendre ses billes. Que feront les autres ? Conserveront-ils l'ensemble de leurs avoirs à la CEIDF ? Une fois encore, les salariés risquent de payer ces "dysfonctionnements" directement sur leur prime d'intéressement.

➔ **Mesures salariales individuelles 2012**

Comme en 2011, ce sont 1,8 M• (soit 0,85% de la masse salariale) que le directoire a décidé de consacrer aux mesures salariales individuelles (augmentations et primes) ainsi qu'à la réduction des inégalités salariales F/H. Une réelle opacité entourant le mode de distribution de cette enveloppe, il est assez difficile, voire même impossible de connaître les règles qui président à l'attribution d'une prime et celles régissant les augmentations individuelles.

On finira par apprendre qu'il y a eu :

- 2 000 mesures salariales en 2012,
- 300 000 euros consacrés aux primes exceptionnelles,
- des enveloppes attribuées aux DR ainsi qu'aux différentes directions et services n'ont pas été utilisées en totalité.

La transparence serait-elle nuisible à l'exercice du pouvoir de direction ? Nous n'en saurons pas plus aujourd'hui.

Sud persiste dans son opposition à ce système particulièrement injuste et opaque et revendique une augmentation de 300 euros mensuels pour TOUS.

➔ **Sud s'abstient sur la NAO 2012 et revendique la renégociation d'un volet social amélioré**

➔ La révision de la rémunération des COFI est-elle suffisante pour emporter l'accord de *Sud* qui la réclame depuis des années ? Non. Car le DRHS imposait en même temps la validation des mesures salariales individuelles et de l'enveloppe de 1,8 M• qui leur est consacrée. De plus, même si la déconnexion de la rémunération des COFI de la RAM va dans le bon sens, une telle mesure devrait concerner toutes les RAM, donc toutes les classifications. Pour *Sud*, c'est tout le système qui est à reconstruire.

➔ Quatre cents COFI seraient concernés, dans un premier temps, par cette mesure qui portera leur rémunération minimum à 31 990 • bruts. Pour nous, il faut exclure les AIA, au même titre que la part variable et l'intéressement de l'assiette de calcul de la rémunération brute. Le DRHS ne l'entend pas de cette "sourde" oreille... Pour *Sud*, cette mesure devra être pérenne et étendue à tous les conseillers financiers dès l'obtention de leur parcours.

➔ Le DRHS propose que les concubins bénéficient des mêmes droits que les salariés mariés ou pacsés en terme de congés pour soin à famille. Cela répond, en partie, à notre revendication d'un statut des concubins identique à celui des salariés mariés ou pacsés. C'est d'ailleurs notre pratique au niveau du CE. Mais, la mesure proposée par le DRHS est insuffisante. Les concubins doivent bénéficier des indemnités garderie, de la prime vacances enfants ainsi que des congés spéciaux.

Sud réclame l'ouverture de négociations, dès la rentrée, afin de pérenniser et d'améliorer notre socle social actuel. Le DRHS se dit en capacité de le garantir. Nous jugeons de sa bonne volonté au vu de ses propositions et de ses engagements.

N° 23/ 2012

Le 1^{er} août 2012 / Les élus *Sud* au Comité d'entreprise

François Baron - Jean-Philippe Bastias - Jérôme Bonnard - Christine Deldicque - Martine Desaulles - Catherine Jousset - Bettina Larry - Manuelle Marchand - Françoise Quelen - Philippe Salvador - Jean-Marie Zemliakoff